

Brumath - Conseil municipal Bientôt 21 places de parking, rue de la Rivière

Le conseil s'est réuni lundi soir sous la présidence du maire Étienne Wolf, notamment autour de la création d'un parking rue de la Rivière.



La maison du 9 rue de la Rivière qui sera détruite. PHOTO DNA

Les élus ont voté à la majorité les tarifs des transports scolaires applicables à partir du 1er janvier. Ces tarifs sont fonction du quotient familial, de 11,42 à 21,70 euros par mois et par enfant. « Dans la mesure où le fonctionnement de ce service fait appel à un financement par le budget de la ville de Brumath », a rappelé l'adjointe Sylvie Hanns, ces tarifs sont « majorés de 20 % pour les usagers non domiciliés à Brumath ». Une précision qui ne fait que « reproduire ce qui existait déjà auparavant », a souligné l'adjoint Jean-Daniel Schell.

50 centimes de plus par habitant pour déléguer au conseil général la gestion des permis de construire

Le conseil a voté un avenant à la convention de financement de la maison de l'enfance pour 2014, avec le versement du solde de la subvention prévue, soit 10 700 euros, sans attendre le bilan de l'an passé.

La majorité a également voté un avenant à la convention avec le conseil général du Bas-Rhin, qui porte de 1,50 euro à 2 euros la participation de chaque habitant à la redevance versée au conseil général pour gérer à la place de la commune les demandes d'autorisation relevant du droit des sols. Le conseil a également voté à la majorité la démolition d'un bâtiment et la construction (déjà décidée) d'un parking rue de la Rivière. Il s'agit, a rappelé l'adjoint Serge Schaff, de créer « 21 places de stationnement dont une pour les personnes à mobilité réduite ». Le coût de l'opération, y compris la démolition de la maison d'habitation, est estimé à 100 000 euros TTC.

Tout au long de la séance, Eric Vial (groupe « Vivons Brumath ») est intervenu à de multiples reprises, notamment pour se faire expliquer les procédures, pour essayer de modifier une décision du conseil prise bien avant son élection, pour expliquer qu'il était pour la réalisation du parking mais contre la démolition de la maison alsacienne qui va la permettre, contre le rappel que les non-Brumathois paieront comme c'est déjà le cas 20 % de plus pour les transports scolaires, et contre l'augmentation de 50 centimes pour chaque habitant de ce qui est versé au conseil général pour gérer les permis de construire à la place de la ville.

Michèle Herzberg
14/01/2015 à 05:00